

Lettres d'information d'été 2026

Chers membres,

Le conseil d'administration des Amis du lac s'est réuni le dimanche 28 juin 2026 pour passer en revue les priorités des membres, les travaux liés à la santé du lac, la collaboration avec la municipalité, les programmes pour les jeunes, les communications et les projets estivaux. Merci à tous ceux qui ont répondu au sondage auprès des membres et qui continuent d'appuyer les Amis du lac.

Les priorités de cette année sont claires : protéger la santé du lac, renforcer le plaidoyer auprès de la municipalité, mobiliser les jeunes familles, améliorer la communication en matière de navigation de plaisance et de protection des rives, et rendre le travail des Amis du lac plus visible auprès des membres et des nouveaux arrivants.

Résultats du sondage auprès des membres

Le taux de réponse élevé au sondage a fourni au comité exécutif des indications utiles et a confirmé le large appui dont bénéficie l'orientation prise par les Amis du lac. Les principaux thèmes sont résumés ci-dessous :

- **Le plaidoyer auprès de la municipalité demeure une priorité absolue** : les membres appuient fortement la poursuite des échanges avec la mairesse, les conseillers municipaux et le personnel municipal.
- **La santé du lac est au cœur des préoccupations** : l'analyse de l'eau, les études Biofilia, le travail de conservation de Jean-Louis, la gestion du myriophylle et le soutien à l'habitat des huards ont tous reçu un appui massif.
- **L'engagement des jeunes est essentiel** : les membres appuient les activités pratiques qui sensibilisent les enfants et les jeunes à la conservation et à la gestion responsable du lac.
- **La communication doit être plus claire** : les commentaires recueillis dans le sondage ont mis en évidence l'étiquette nautique, la signalisation, les mises à jour sur les grands projets et la sensibilisation aux produits sécuritaires pour les lacs comme des domaines dans lesquels les Amis du lac peuvent apporter leur aide.
- **Les projets visibles renforcent la confiance** : la restauration des rives, les jardins pour pollinisateurs, la signalisation et les activités de sensibilisation portant la marque de l'organisme aident les membres à voir comment leur soutien est mis à profit.

Aperçu de la rencontre de Michael avec la mairesse

Le président des Amis du lac, Michael Hyde, a rencontré la nouvelle mairesse, Louise Trottier, afin de lui présenter les thèmes clés identifiés par les membres dans le sondage. La rencontre a été très constructive et axée sur une action commune.

- **Jean-Louis et le CIEL** : Le soutien continu à la conservation demeure une priorité absolue; le musée du CIEL devrait déménager dans un emplacement plus visible, dans le hall principal.
- **Analyses de l'eau** : La collaboration actuelle fonctionne bien; un suivi à plus long terme sera mis en place après Biofilia.
- **Grands projets** : La mairesse a accueilli favorablement la suggestion de l'association de créer une page Web municipale consacrée aux « grandes initiatives » afin de fournir des mises à jour sur le barrage, l'examen des fosses septiques, la signalisation, l'aménagement et d'autres dossiers environnementaux.
- **Fosses septiques** : Les exigences provinciales nécessiteront un inventaire et un examen plus formels, ce qui rendra une communication claire essentielle.
- **Préparation aux situations d'urgence** : La municipalité prévoit publier des directives d'urgence à l'intention de tous les résidents de la communauté (qu'ils soient accessibles par la route ou non), renvoyant aux ressources des Amis du lac (liste des emplacements des pompes à incendie et liste des résidents du lac présents pendant les saisons intermédiaires).
- **Navigation de plaisance et signalisation** : D'autres travaux sont prévus concernant la sécurité des plongeurs, le lavage des bateaux avant la mise à l'eau, la mise à jour de la signalisation dans les zones clés du lac (la marina et les Narrows), ainsi que la sensibilisation aux comportements à adopter en bateau près des rives.
- **Vagues de sillage (wakesurf)** : Les bateaux créant de gros sillages (*surf de sillage*) et leur impact sur les rives et les sédiments ont été abordés. La mairesse a expliqué que ce sujet préoccupe toutes les municipalités riveraines. Les maires de notre MRC collaborent pour faire part à Transports Canada des préoccupations de leurs collectivités. Les Amis du lac se sont dits extrêmement satisfaits de cette approche.
- **Bourses pour les jeunes** : Par coïncidence, les Amis du lac et la municipalité étudiaient ces idées séparément. Il a été convenu d'explorer la possibilité de collaborer à la création de futures bourses (micro-subventions) axées sur l'environnement et la communauté.

Membres, finances et sensibilisation

Les messages destinés aux membres seront actualisés pour les membres qui renouvellent leur adhésion, les enfants adultes, les jeunes familles et les nouveaux résidents. L'association élabore également une affiche comportant un code QR à afficher dans les principaux lieux communautaires et mettra à jour la brochure des Amis du lac.

Les Amis du lac demeurent financièrement solides, avec environ 27 000 \$ en banque et une réserve cible d'environ 26 000 \$ à 30 000 \$. Les cotisations des membres et les dons continuent de financer les travaux liés à la santé du lac, les communications, les programmes pour les jeunes et les projets communautaires.

Le calendrier annuel devrait paraître sous peu. Nous en commanderons 200 exemplaires, comme l'année dernière. Le prix reste le même : 20 \$.

Santé du lac, analyses de l'eau et travail de Jean-Louis

Dave Kerr poursuivra ses mesures régulières de la transparence de l'eau et coordonnera les prélèvements d'eau de juillet et d'août avec la municipalité. Les résultats de l'année dernière concernant le carbone organique dissous, la chlorophylle et les phosphates étaient tous très bons, et les Amis du lac continueront de collaborer avec la municipalité, les scientifiques, Claudia et Jean-Louis afin de constituer une base de données utile à long terme après Biofilia.

Le conseil d'administration a voté en faveur d'une augmentation du soutien accordé au travail de conservation de Jean-Louis, le faisant passer de 8 000 \$ à 9 000 \$. Son travail prévu comprend la surveillance du myriophylle, l'installation de plates-formes pour les huards, des plongées ciblées, l'observation écologique et le soutien au déménagement du musée CIEL vers un emplacement plus visible.

Nous sommes ravis d'apprendre qu'il est prévu de relocaliser le CIEL dans le hall principal de l'édifice municipal. Cela permettra aux visiteurs de découvrir l'histoire de notre communauté, depuis les premiers gardiens du lac jusqu'à nos jours.

Nous rappelons aux membres de laisser suffisamment d'espace aux plongeurs dès qu'un drapeau de plongée est visible et de discuter de la sécurité des plongeurs avec leur famille, leurs invités, leurs locataires et les jeunes plaisanciers.

REMARQUE : Nous ferons appel à des bénévoles pour accompagner Jean-Louis lorsqu'il plongera dans la zone nord de la marina ou lorsqu'il se trouvera dans une zone à forte circulation. Il y a eu quelques incidents évités de justesse, et nous voulons que Jean-Louis soit en sécurité!

Les Amis du lac feront savoir que le magasin général du village offre la gamme de produits écologiques Bio-Vert.

Journée sans moteur et programmes pour les jeunes

La Journée sans moteur a été reportée plus tard dans la saison du Club afin d'améliorer la participation.

Les activités passées — notamment les nichoirs à chauves-souris, les relevés de huards, les chrysalides de papillons, l'exploration de la nature et les contes de Jean-Louis — seront organisées selon un cycle récurrent, avec des éléments bilingues le cas échéant.

Cette année, Ella Stretton parlera aux enfants de son parcours, depuis son enfance au bord du lac jusqu'à l'obtention de son diplôme en études environnementales. Des activités liées à la vie autour de nos chalets et de nos maisons seront proposées.

Jardins pour pollinisateurs et restauration des rives au Club

Les Amis du lac appuieront Lyndan Warner dans l'aménagement d'espaces de mise en valeur des plantes indigènes sur le terrain du Club, notamment près de l'aire de jeux et dans les zones humides situées derrière le terrain de basket. Les plantations envisagées comprennent l'asclépiade des marais, l'immortelle nacrée, le sureau et d'autres espèces indigènes qui favorisent les pollinisateurs et la stabilisation des berges.

Une signalisation simple, réalisée par les Amis du lac, expliquera les différents projets. La journée de travail du Club pourrait inclure la réparation des dommages causés par l'érosion, le nivellement du sol, la protection des racines et des améliorations de sécurité le long de la zone située devant le Club. Lyndan y mettra également en place des plantations spéciales destinées à stabiliser le sol.

Un budget initial d'environ 500 \$ a été approuvé, avec une certaine souplesse une fois qu'une proposition détaillée aura été reçue.

Projets municipaux et communications

Les Amis du lac ont proposé la création d'une page Web municipale simple consacrée aux « initiatives majeures » afin d'aider les résidents à trouver des renseignements à jour sur les grands projets pluriannuels ou à fort impact, tels que le barrage, les propositions de développement futur, l'examen provincial des fosses septiques et les initiatives environnementales. La mairesse a accueilli favorablement cette idée visant à améliorer la transparence et à dissiper la désinformation.

Révision de la réglementation sur les fosses septiques

À compter de cette année, la province devrait inciter les municipalités à se conformer à la réglementation provinciale en matière de fosses septiques dans le cadre d'une initiative pluriannuelle.

La première étape consiste à dresser un inventaire des installations septiques et à les classer par catégorie. La province a fourni aux municipalités une liste de cabinets de consultants capables de réaliser ce travail d'inventaire, parmi lesquels la municipalité choisira un prestataire. La province a également indiqué que les paiements de transfert pourraient être retenus pour les municipalités qui ne parviendraient pas à établir les inventaires requis.

Comme ce processus pourrait soulever des questions chez certains propriétaires, les Amis du lac ont souligné la nécessité d'une communication claire et concrète. La mairesse s'est dite tout à fait d'accord. Les membres sont invités à suivre les mises à jour de la municipalité et à éviter de se fier aux rumeurs pendant la mise en place du processus d'inventaire.

Étiquette nautique, signalisation et accès

La brochure sur les règles de navigation reste un excellent exemple de collaboration entre les Amis du lac et la municipalité.

L'association continuera de promouvoir une navigation respectueuse, le maintien d'une distance sécuritaire par rapport aux rives, la sensibilisation aux vagues de sillage, la sécurité des nageurs, des quais et des plongeurs, ainsi que, éventuellement, l'installation d'un panneau « Pas de sillage » plus grand près des Étroits (*Narrows*).

La municipalité envisage la mise en place d'une application en ligne pour le paiement des droits de mise à l'eau et la confirmation de la prise de connaissance des règles de navigation par les visiteurs, ce qui permettrait de réduire le gaspillage de papier tout en améliorant la sensibilisation. Des panneaux supplémentaires concernant le lavage des bateaux devraient être installés au stationnement nord, grâce aux fonds provenant de la location des places d'amarrage.

Bourse environnementale pour les jeunes

La bourse environnementale pour les jeunes soutient les jeunes qui entreprennent de petits projets concrets au profit du lac, de l'environnement ou de la communauté au sens large. Les Amis du lac et la municipalité appuient tous deux l'idée de micro-subventions pour les jeunes.

Le modèle de collaboration qui se dessine prévoit deux subventions : une subvention environnementale parrainée par les Amis du lac et une subvention axée sur la communauté

parrainée par la municipalité. Un montant cible préliminaire d'environ 1 500 \$ a été discuté pour ces subventions.

Il faut mettre en place un coordonnateur et un comité d'évaluation, composés idéalement de personnes possédant une expertise en environnement, en biologie ou en santé du lac. Si vous souhaitez apporter votre aide, veuillez nous en faire part. Un mécanisme de don a été ajouté au renouvellement de l'adhésion pour 2026.

Nouvelles réglementations sur les rives et inventaire du patrimoine

Les Amis du lac ont assisté à une séance d'information spéciale, organisée par la municipalité, au cours de laquelle deux sujets clés ont été présentés. L'association prévoit préparer des mises à jour rédigées en langage clair sur ces nouveaux règlements provinciaux relatifs aux rives et sur les initiatives d'inventaire des structures patrimoniales afin d'aider les membres à en comprendre l'impact pratique.

RMUN (Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités)

Le nouveau cadre du RMUN constitue désormais le principal règlement provincial que les municipalités appliquent à certaines activités menées sur les rives, les zones littorales, les zones inondables et les milieux aquatiques connexes.

- Pour les propriétaires riverains, le point pratique le plus important est que les travaux dans la zone riveraine de 15 mètres pourraient être plus restreints qu'auparavant, notamment le fauchage, l'enlèvement de la végétation, la reconstruction, les modifications, les réparations et les travaux sur les structures riveraines existantes.
- Le règlement confère aux municipalités un pouvoir plus clair pour approuver certains projets concernant des structures existantes dans la zone riveraine, tout en précisant dans quels cas un projet peut dépasser le cadre de l'autorisation locale et nécessiter une procédure différente.
- **Règle des cinq ans / 50 % :** Pour certaines structures existantes situées dans la zone riveraine, les municipalités peuvent être en mesure d'approuver l'entretien courant ou des réparations mineures. Toutefois, si plus de 50 % d'une structure est réparé, remplacé ou reconstruit de façon cumulative au cours d'une période de vue de cinq ans, les travaux peuvent être considérés comme un projet d'envergure plutôt que comme de l'entretien courant et peuvent être assujettis à un examen provincial ou à une autorisation supplémentaire.

En pratique, il est donc recommandé d'entretenir régulièrement les quais, les hangars à bateaux, les escaliers, les ouvrages de soutènement et autres structures riveraines, d'éviter que de petites réparations ne s'accumulent pour aboutir à une reconstruction majeure, et de conserver des registres indiquant les travaux effectués et la date à laquelle ils ont été réalisés.

Avant d'entreprendre des travaux sur le littoral, les membres sont fortement encouragés à consulter le personnel municipal. Même les petits projets peuvent être visés par les nouvelles règles, et une clarification précoce peut aider à éviter les retards ou les problèmes de conformité. La municipalité a publié sa présentation sur ce sujet sur son [site Web](#).

Inventaire des bâtiments patrimoniaux (Inventaire des immeubles présentant une valeur patrimoniale, conformément aux exigences de la Loi sur le patrimoine culturel)

L'inventaire s'applique aux bâtiments et aux structures patrimoniaux, et non pas uniquement aux maisons; il peut concerner les garages, les hangars à bateaux et d'autres éléments construits sur une propriété.

Les présentateurs de la MRC ont fait remarquer que Lac-des-Seize-Îles est une localité tout à fait unique au Québec, car l'absence d'accès routier à la plupart des chalets a donné lieu à des approches distinctives en matière de conception et de construction; ils ont dû élargir leur liste de styles identifiés en raison de notre collectivité. La collectivité compte une proportion de propriétés inscrites à l'inventaire du patrimoine exceptionnellement élevée, soit environ 40 % selon les rapports, comparativement à la moyenne provinciale de 5,7 %.

L'inventaire ne restreint pas nécessairement les travaux courants sur les propriétés; il entre principalement en ligne de compte lorsqu'une démolition est proposée.

Vous pouvez vérifier si votre propriété comprend une structure inscrite à l'inventaire en vous rendant sur le site Web de notre municipalité sous la rubrique « Services », puis « Aménagement urbain » et enfin « Inventaire du patrimoine ». Vous serez redirigé vers Geocentralis. Trouvez votre propriété et sélectionnez, dans la colonne de droite : « informations municipales », puis « zonage municipal – immeuble patrimonial ».

Remarque : le fait d'être inscrit à l'inventaire ne signifie pas que la structure est pleinement classée ou enregistrée.

Niveau d'inscription	Qui procède à l'inscription?	Les rénovations sont-elles interdites?	Peut-on le démolir?
Inscrit à l'inventaire	MRC locale / Municipalité	Non. Les permis de construction habituels s'appliquent.	Sous contrôle. Doit faire l'objet d'un examen local.
Inscrit	Province de Québec	Non. C'est simplement à titre d'information.	Réglementé. Soumis aux règlements municipaux.
Classifié	Ministre de la Culture	Oui. Nécessite l'approbation de la province.	Non. Protégé par la loi contre la démolition.

La désignation patrimoniale peut également appuyer la cause défendue par les Amis du lac en mettant en valeur le caractère unique de la collectivité, axée sur le lac et sans accès routier.

Assemblée générale annuelle et prochaines étapes

De plus amples renseignements suivront concernant la Journée sans moteur, le calendrier, les travaux dans le jardin des pollinisateurs, le suivi des projets municipaux, la signalisation nautique, les bourses pour les jeunes et l'AGA.

Merci pour votre adhésion, votre temps consacré au bénévolat, vos dons et votre engagement envers le lac.

Michael Hyde

Président, Amis du lac / Friends of the Lake